

Image not found or type unknown



Location saisonniere par internet non conforme

Par **BRICOLO**, le **22/08/2010** à **19:33**

Bonjour,

J'ai loué un studio pour une semaine par internet et payé par CB.

Or le studio ne correspond pas aux photos vues sur le site et décrit, ainsi que sur le panneau affiché à l'entrée de la résidence.

Que faire ?

Merci de votre réponse.

Par **fabienne034**, le **23/08/2010** à **08:37**

bonjour,

vous avez droit à une remise

pour tout savoir sur le bail meublé:

<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>

Par **BRICOLO**, le **23/08/2010** à **19:13**

Bonsoir,

Lorsqu'on loue un meublé pour une semaine sur Internet, il n'y a pas d'état des lieux de fait.
On arrive sur les lieux, personne ne vous accueille, la porte est ouverte et les clés sur la table
!!